

FAITES LE BON CHOIX DE CARTE SI VOUS VOYAGEZ AVEC UN TITRE MENSUEL TRAM DES ZONES 4 À 8

Faites l'achat d'un titre mensuel TRAM des zones 4 à 8 sur la carte **OPUS** si vous utilisez :



les trains de banlieue de l'AMT, les autobus et le métro de la STM, les autobus du RTL, de la STL, du CIT Laurentides, du CIT Sorel-Varennnes, du CIT Chambly-Richelieu-Carignan, du CIT Le Richelain, du CIT Roussillon, du CIT La Presqu'île et de la Ville de Sainte-Julie.

Continuez à faire l'achat de la carte **TRAM** à bande magnétique si vous utilisez les autobus des organismes municipaux ou intermunicipaux de transport mentionnés ci-dessous :



CIT de la Vallée du Richelieu, CIT du Haut-Saint-Laurent, CIT du Sud-Ouest, MRC Les Moulins, MRC de L'Assomption, CRT Lanaudière et Oka Express.

Le déploiement des cartes OPUS pour l'ensemble des organismes municipaux ou intermunicipaux de transport du territoire métropolitain se fera au cours de l'année 2010. D'ici à ce que les autobus soient tous équipés de lecteurs OPUS, les cartes TRAM à bande magnétique peuvent être utilisées pour voyager à bord de ces autobus.

L'AMT réitère sa volonté de vous offrir un service de qualité.